



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation de la commune de Villers-sur-Mer

Caen, le 15/04/2024

Le préfet du Calvados a constaté la démission d'un tiers des conseillers municipaux de la commune de VILLERS-SUR-MER à la date du 10 avril 2024: dans ces conditions, les électeurs de la commune sont convoqués à une élection intégrale dont le premier tour se déroulera le dimanche 30 juin 2024 et si nécessaire, pour un second tour le dimanche 7 juillet.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale devront être formulées pour le 19 mai 2024, délai de rigueur. S'agissant d'un scrutin de liste, les candidatures pourront être déposées à la préfecture du Calvados entre le 5 et le 13 juin 2024.

Par ailleurs, le maire de la commune a présenté sa démission au préfet, qui l'a acceptée : elle est effective ce jour.

Dans l'attente du scrutin, l'administration de la commune sera assurée par Mme LENGART, seconde adjointe, chargée selon le code électoral de l'intérim de la fonction de maire, dans la plénitude de ses prérogatives, assistée par les conseillers municipaux encore en fonction.